

Partie VI

Chapitre II

Le choix de l'étiquette...choisir c'est savoir renoncer

Christophe Waterkeyn

Le raisin murissait doucement au cours de cet été 2000 et notre première vendange s'annonçait pour octobre, de façon presque irréelle, près de 10 ans après l'idée de recréer le petit Clos du Jardin de l'Abbé et près de 6 ans après la plantation des premiers plants de Léon Millot.

Allions-nous véritablement vendanger, pressurer, fermenter puis mettre en bouteille cette année? Et même pouvoir étiqueter notre premier Villers-la-Vigne®?

A ce propos, le CA décidera de recueillir les idées auprès de nos Consœurs et Confrères et organiser une sélection puis un vote pour le projet gagnant.

C'est au cours du voyage dans le Gard et en Ardèche avec la Waker Travel que s'organise la présentation des projets aux membres présents du voyage.



11 au 16 août 2000 : présentation des projets lors du voyage WAKER Travel en Ardèche



Les différentes propositions présentées lors du premier appel à projets de l'étiquette

Les projets d'étiquette ne sont pas légions mais tous témoignent d'une créativité et d'une recherche de l'innovation surprenante, parfaitement en ligne avec notre nouvelle cuvée.

C'est tout de même une grande première, cette cuvée 2000 embouteillée bientôt, première...depuis que les moines ont quitté l'abbaye.

On le voit...c'est que cela ne fermente pas seulement dans nos cuves mais également dans nos esprits.

De retour de vacances gardoises, place au travail au vignoble pour ce premier millésime.

Les vendanges des 35 kg de Léon Millot se déroulent le 14 octobre 2000 et donneront 16 litres de jus le 24 octobre après 10 jours de macération carbonique.

Il était maintenant grand temps de choisir LA nouvelle étiquette pour notre nouveau millésime.

Cela se déroula le jeudi 14 décembre 2000. C'est là, au 71, Boulevard Neuf de Villers-la-Ville, sur les hauteurs de l'abbaye, que 15 artisans (*) de la Confrérie et de la Chorale se retrouvent autour du poêle à bois de Juliette et André Schreiber dans une ambiance chaleureuse et conviviale pré-Noël. Parmi les points à l'agenda, nous retrouvons le point qui nous concerne ici, à savoir le «choix de l'étiquette» et accessoirement le «choix du bouchon»

Les discussions vont bon train, et durent beaucoup plus longtemps que prévu. Deux étiquettes restent en ligne. Il va falloir voter et décider. Le scénario le plus rocambolesque s'invite alors à la table des négociations. Le partage est total. 50 % des votants optent pour une des deux étiquettes, et 50 % des autres votants pour l'autre étiquette. Pas moyen de les départager.

C'est le moment qu'a choisi Jacques Cornez directeur de l'abbaye pour entrer dans la pièce. Il se retrouve immédiatement invité à participer

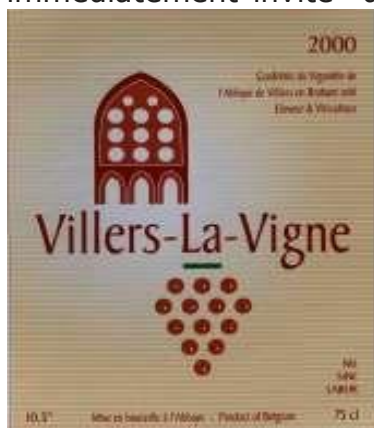
aux discussions. Vous l'aurez compris. Cette invitation peu innocente – et c'est tant mieux – incluant l'abbaye sera décisive.

Jacques est pris dans un dilemme délicieux : celui de pouvoir choisir l'étiquette à apposer et celui de devoir faire basculer une décision majorité contre minorité.

Il n'hésite pas fort longtemps et tranche alors avec son sourire légendaire teinté d'un soupçon de détachement de bon aloi, mais très professionnel, parfaitement concerné et merveilleusement enchanté.

Le rapport de chorale manuscrit rédigé par Jean Leboutte, chef de notre chorale, précise que l'étiquette retenue est celle de Paul-Henri Trigallez et son graphiste représentant l'ogive du transept nord associé à la grappe. **Ceci scellera le choix de la 1^{ère} étiquette de nos 6 premiers millésimes.**

Christophe présente ensuite le nouveau bouchon de liège marqué aux « armes » de l'abbaye et de sa devise « Post Tenebras Spero Lucem », réalisé par les Bouchons Leclercq, situés à leur ancienne adresse en plein centre de Fleurus.



La 1^{ère} étiquette



Le 1^{er} bouchon



Le tampon encreur

Et c'est sous les bons hospices de Saint Vincent que nous nous sommes tous retrouvés au nombre de 29 Consoeurs et Confrères pour embouteiller et ÉTIQUETER les 19

bouteilles de la Cuvée 2000 ce 27 janvier 2001... Quelle fête, mes amis ! Ah, si les murs pouvaient parler...



La première bouteille



Les 19 bouteilles du millésime 2000



Nature vivante

La bouteille blanche alsacienne / luxembourgeoise, le long bouchon de liège frappé des armes de l'abbé de Villers, la mise en bouteille dans cette petite salle trop exiguë mais combien chaleureuse dans ce beau bâtiment du Syndicat d'Initiative juste en face du vignoble, dans les ruines de l'abbaye, la capsule de couleur rouge éclatant appropriée, la bouchonneuse efficace emportée par Richard, et cette fameuse première étiquette stylisée et

équilibrée, fier étendard de notre Confrérie.

Cette Saint Vincent 2001 immortalisera à tout jamais notre première mise en bouteilles de la Cuvée 2000 ÉTIQUETÉES et numérotées de 1 à 19 à la main par le tout nouveau Maître de Chai, pas peu fier, Christophe. Depuis lors, au rythme des millésimes, les étiquettes se sont égrainées de 2000 jusqu'en 2005, sous le même format et même design.



Après l'arrachage du Léon Millot après la vendange 2005, les millésimes 2006 à 2007 n'ont PAS été étiquetés.

A la demande de deux membres qui souhaitent introduire un nouveau projet d'étiquettes, le CA émet l'idée de relancer - lors de la réunion du 28 février 2007 - un concours de composition d'une nouvelle étiquette Villers-la-Vigne®, ouvert à toutes et tous.

Les critères se précisent :
l'étiquette devra

- être conforme aux normes légales (intégrer les mentions légales obligatoires),
- intégrer le logo de la Confrérie en respectant ses couleurs et de manière lisible,
- être en couleurs ou non, selon le choix de l'artiste,
- être adaptée à la forme de la bouteille de Villers-la-Vigne® et facile à placer,
- être envoyée au secrétariat sur papier, à la dimension de l'étiquette.

Le CA ferait un premier tri. Les projets retenus seraient présentés à l'AG 2008 et les membres auraient à se prononcer et à choisir. La cuvée 2008 porterait cette nouvelle étiquette.

Lors de la réunion du 31 octobre 2007, le CA constate qu'aucune proposition n'est encore arrivée au secrétariat.

Suite à un problème phytosanitaire, le millésime 2008 ne verra pas la vendange du Regent et aucune étiquette ne sera produite pour cette année-là.

Le millésime 2009 ne sera pas étiqueté non plus car il n'y avait à ce moment-là toujours aucune étiquette présentée.

C'est en 2009 que le Maître de Chai prend alors l'initiative de recontacter la graphiste du vignoble, Carine Degreef, afin de préparer la soumission au CA d'un nouveau projet d'étiquettes pour le millésime 2010.

Tanja et Christophe Waterkeyn l'invitent alors à la maison pour un dîner à Cortil où Christophe associe le repas avec deux vins de l'abbaye de Valmagne, le « Secret du Frère Nonenque » et la « Cuvée de Turenne ». Mais quel hasard ...!



Le moine de Valmagne



Les chapiteaux de Valmagne



Le projet pour Villers-la-Vigne®



by Carine Degreef

Carine fut ravie de partager ce moment de complicité et, comme au chai, les ferments de la création artistique se mirent de suite à buller dans son

imagination. Elle revint assez vite avec un projet, bien ficelé prêt à être présenté au CA. Voyez plutôt :



Le choix se portera sur le premier projet mais proposé aux membres en plusieurs couleurs.

Ce sera aux membres de la Confrérie présents au lundi de Pâques 2011 de décider de la couleur retenue pour l'étiquetage du millésime 2010 basé sur ce premier projet.



Les membres votent et choisissent à la majorité simple la palette de couleurs qui sera retenue pour les

prochaines années dès le millésime 2010 :



Suite à une plainte déposée par le graphiste, concepteur et propriétaire du dessin de notre logo officiel, le CA - lors de la réunion

du 14 décembre 2011 - prend bonne note que pour les millésimes 2010 et 2011, notre sigle actuel tel que représenté sur

l'étiquette existante ne peut convenir pour des raisons légales de droits d'auteur.

Comme nous ne vendangerons pas le Regent en 2012 à cause d'une attaque fulgurante de mildiou sur la grappe, la modification portera sur l'étiquette 2013 qui sera réactualisée par Carine Degreeef en supprimant notre logo de l'étiquette. Les collectionneurs d'étiquettes apprécieront : cette

année-là verra l'impression des deux formats dont seul celui sans logo sera collé sur les 156 flacons du millésime 2013.

Les millésimes suivants se suivent et se ressemblent, du moins en ce qui concerne leurs étiquettes, qui voient de nouvelles étiquettes de Phoenix «verte à croquer» arriver, couleur chère au nouveau Maître de Chai.



Le millésime 2018 verra de nombreuses nouveautés, comme la réapparition de notre logo non modulable tel que créé par et propriété du graphiste à la base de notre logo, ainsi que l'apparition de notre première étiquette «rose bonbon» destinée à notre

première cuvée de Regent rosé ou encore les 3 cuvées de Regent rouge différentes pour un même millésime correspondantes aux vinifications spécifiques réalisées au chai (fermentation sur moût et sur jus et élevage en barrique).

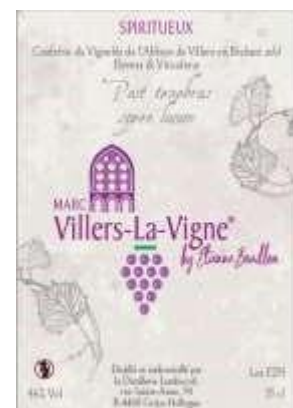
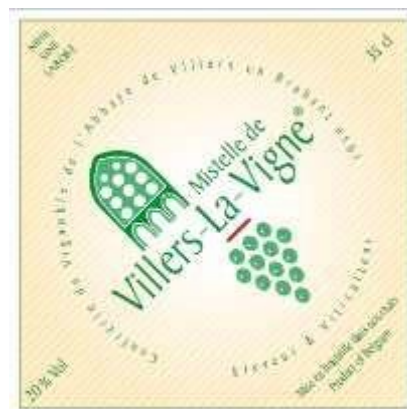


Pour être complet, il ne faut pas oublier la contre-étiquette que nous avons apposée sur les premiers millésimes puis abandonnée. Elle renforçait à merveille la traçabilité et la lisibilité de notre entreprise collective.



Les étiquettes de Marc et de Mistelle sont – elles - restées gravées dans les effluves des vapeurs « éternelles » tout au long des 20 années depuis qu'il y a du raisin à

Villers-la-Vigne® et ont été moins sensibles aux aléas des années. Il faut dire que 40 degrés d'abord puis 46 degrés ensuite, ça conserve bien des vigneron !



Alors, ce fameux sentier de la création des étiquettes...un beau parcours fait d'art, de créativité, d'aspects légaux, de passion, d'amitié, de compromis et de respect des gens qui les créent, qui les posent sur les précieux flacons et qui les dégustent...avec modération.

(*) Richard Kermer, André Sterckx, Jacques Cornez et son amie, Henri Gilles, Jean-Paul Charlotiaux, Chantal et Paul-Henri Trigallez, Juliette et André Schreiber, Jean et Marie-Hélène Leboutte, Thierry Bourgeois, Monique Thielen et Christophe Waterkeyn

Annexe : Mentions obligatoires, facultatives et interdites sur les étiquettes des vins de **Belgique**

	Vins tra	
	sans AOP IGP	remarques
1 Origine	Obligatoire	Produit en Belgique ou formule équivalente
2 Catégorie du produit	Obligatoire	"vins" ou "vins mousseux" et/ou combinaison avec 1: "vin belge"
3 Nature de l'AOP ou IGP	pas d'application	"Appellation d'origine protégée" ou "Indication géographique protégée"
4 Nom de l'AOP ou IGP	pas d'application	Côtes de Sambre et Meuse, Crémant de Wallonie, Vin de Pays des jardins de Wallonie, Vin mousseux de qualité de Wallonie
5 Symbole communautaire AOP IGP	pas d'application	 
6 Nom de ou référence à une plus petite unité géographique	facultatif	
7 Taux d'alcool	Obligatoire	exprimé en % vol et en unité ou demi unité; écart par rapport au pourcentage réel 0,5% (0,8 % pour les vins mousseux, vin de liqueur, vin d'appellation avec au moins 3 ans de vieillissement en bouteille)
8 Unité de mesure	Obligatoire	en cl, ml ou l
9 Nom et adresse de l'embouteilleur	Obligatoire	adresse = commune + Pays précédé de "embouteillé par" (ou "pour" en cas de sous-traitant ou équivalent)
10 Nom et adresse du producteur (ou vendeur)	Facultatif	adresse = commune + Pays précédé de "produit par" (ou "pour" en cas de sous-traitant ou équivalent)
11 "contient des sulfites" ou autres allergènes	Obligatoire	dans la langue de la région où le produit est vendu
12 Pictogramme allergène	Facultatif	en complément des mentions écrites obligatoires    
13 Numéro de lot	Obligatoire	sous la forme d'un numéro précédé de la lettre 'L'
14 Teneur en sucre	Facultatif	écart maximal de la teneur réelle : 3 g/l. Voir remarque ci-dessous
15 Millésime	Facultatif	condition : min 85 % des raisins ont été récoltés dans l'année considérée
16 Cépage	Facultatif	si un seul cépage : min 85 % du vin à base de ce cépage . En cas de mention de 2 ou plusieurs cépages , mentions de tous les cépages en ordre décroissant.